CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

57e réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 24 – 28 juin 2019

# SC57 Doc.25

**Initiatives régionales Ramsar**

 **Mise à jour pour 2019**

**Mesures requises :**

Le Comité permanent est invité à :

i) prendre note des rapports sur les progrès soumis par les Initiatives régionales Ramsar opérant dans le cadre de la Convention, conformément à la Résolution XIII.9 *Les Initiatives régionales Ramsar 2019-2021* ;

ii) demander au Secrétariat de réviser le modèle de présentation et le processus d’établissement des rapports afin de préparer une brève évaluation du fonctionnement et des réalisations prévues au paragraphe 28 de la Résolution XIII.9, et de soumettre une proposition à la 58e Session du Comité permanent ;

iii) attribuer des fonds de la ligne budgétaire D « Appui aux Initiatives régionales Ramsar » (Résolution XIII.2) du budget administratif Ramsar 2019, afin d’assurer des fonds de départ aux nouvelles Initiatives régionales Ramsar pour leurs activités en 2019, comme suit :

* + 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar pour le bassin du fleuve Sénégal ;
	+ 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar pour le bassin de l’Amazone ;
	+ 25 000 CHF à l’Initiative régionale pour l’Asie centrale ; et
	+ 25 000 CHF à l’Initiative régionale Ramsar indo-birmane ;

iv) charger le Secrétariat de finaliser rapidement les accords de financement contractuels avec ces quatre Initiatives régionales Ramsar pour permettre un bon déroulement lors de la mise en œuvre de leurs plans de travail pour 2019 ; et

v) examiner le Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar et l’attribution de fonds, conformément au paragraphe 9 de la Résolution XIII.9 et à la Décision SC56-07 du Comité permanent.

## Contexte

1. À sa septième Session (San José, 1999), dans la Résolution VII.19, *Lignes directrices pour la coopération internationale dans le cadre de la Convention de Ramsar*, la Conférence des Parties contractantes à la Convention de Ramsar a reconnu que la coopération régionale était un moyen efficace de promouvoir et de mieux appliquer les objectifs de la Convention. En conséquence, un mécanisme de coopération régionale a été officiellement établi et développé, les Initiatives régionales Ramsar (IRR).

2. À sa 13e Session, (COP13, Dubaï, 2018), au paragraphe 1 de la Résolution XIII.9 *Les Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*, la Conférence a rappelé que les IRR « qui comprennent des centres régionaux pour la formation et le renforcement des capacités des réseaux régionaux facilitant la coopération, sont conçues comme des moyens opérationnels de fournir un appui efficace pour une mise en œuvre améliorée de la Convention dans des régions géographiques données, dans le cadre de la coopération internationale volontaire aux questions relatives aux zones humides qui sont d’intérêt commun ».

3. Par le paragraphe 11 de la Résolution XIII.9, la COP13 a approuvé les 19 IRR existantes, énumérées ci-dessous, qui fonctionnent dans le cadre de la Convention sur les zones humides jusqu’à la COP14 :

* Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA) ;
* Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche sur les zones humides de l’hémisphère occidental (CREHO) ;
* Centre régional Ramsar – Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA) ;
* Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RCC-EA) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACOWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour le bassin du Niger (NigerWet) ;
* Initiative régionale Ramsar des pays du bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides fluviales des Hautes Andes (HAW) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle du bassin du Rio de la Plata ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Caraïbes (CariWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour la gestion intégrée et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens ;
* Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone ;
* Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie (EAAFP) ;
* Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (IRR-CA) ;
* Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBIRR) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides méditerranéennes (MedWet) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides des Carpates (CWI) ;
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet) ; et
* Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet).

## Progrès des travaux des 19 Initiatives régionales Ramsar en 2018

4. À sa 12e Session (COP12, Punta del Este, 2015), au paragraphe 12 de la Résolution XII.8 *Initiatives régionales 2016-2018 fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar*, la Conférence des Parties contractantes demande au « Comité permanent de continuer d’évaluer chaque année, d’après les rapport soumis, conformément à la présentation adoptée dans la Décision SC41-21 du Comité permanent, le fonctionnement des Initiatives régionales Ramsar par rapport aux Directives opérationnelles, l’application de la Convention et le Plan stratégique Ramsar 2016-2024, avec l’appui du Groupe de surveillance des activités de CESP si nécessaire ».

5. Le Secrétariat maintient un contact régulier avec les IRR afin de garantir que leurs objectifs et leurs programmes de travail sont en harmonie avec le Plan stratégique de la Convention et que les Directives opérationnelles pour les IRR sont appliquées.

6. Les coordonnateurs des IRR ont été priés d’utiliser le modèle de rapport annuel disponible sur le site web de Ramsar (Document SC41-13 Annexe I, <https://www.ramsar.org/fr/activite/initiatives-regionales-ramsar>) et d’envoyer au Secrétariat, début 2019, un bref rapport sur les progrès accomplis en 2018 et les travaux prévus pour 2019, avec un aperçu financier. Ces rapports sont disponibles à l’adresse : <https://www.ramsar.org/fr/search?sort=field_sort_date&order=desc&f%5B0%5D=field_tag_body_event%3A593&f%5B1%5D=field_sort_date%3A2019&search_api_views_fulltext=>.

7. Le Secrétariat a examiné les rapports et préparé un résumé des informations qu’ils contenaient, en mettant l’accent sur les résultats obtenus par les 19 IRR et leurs activités en cours, ainsi que sur l’application des principes pour les IRR définis au paragraphe 8 de la Résolution XIII.9. Le résumé figure à l’Annexe 1 au présent document. Le Secrétariat note que les informations fournies par les IRR sont variables, certaines IRR fournissant des renseignements détaillés et d’autres moins, de sorte qu’il est très difficile de dégager des tendances communes ou des lacunes et, dans certains cas, de vérifier l’application des principes. Il convient de noter qu’au nombre des principales activités menées par les IRR en 2018 figurent le renforcement des capacités, la formation et des ateliers, ainsi que la diffusion d’outils ; le renforcement des réseaux ; des activités de CESP visant à améliorer la sensibilisation à la valeur et à l’utilisation rationnelle des zones humides ; ainsi que l’établissement et la gestion de la gouvernance et de l’administration des IRR. Certaines IRR ont indiqué que leurs efforts d’appels de fonds avaient été fructueux, ce qui leur avait permis de mettre en œuvre leurs plans d’action. Certaines IRR ont soutenu des initiatives et des projets particuliers sur le terrain. Plusieurs IRR se sont rencontrées lors des réunions qui ont précédé la COP13, et durant la COP13. Les renseignements fournis sur les difficultés rencontrés sont limités. Le problème le plus souvent mentionné, la difficulté à mobiliser des ressources financières, a retardé la mise en œuvre d’un certain nombre d’activités prévues en 2018.

8. Sur la base du cahier des charges ou du règlement disponible pour chaque IRR, on constate que le statut ou le rôle du Secrétariat de la Convention et sa participation aux IRR, ainsi que les procédures financières des IRR varient et que, dans certains cas, ces points ne sont pas clairs dans le cahier des charges ou le règlement. Le rôle du Secrétariat au sein des organes directeurs et administratifs des IRR doit être examiné plus en détail, conformément aux compétences et aux responsabilités du Secrétariat, et une plus grande clarté s’impose dans le cahier des charges ou le règlement des IRR pour respecter les principes énoncés dans la Résolution XIII.9.

9. Les points ci-dessus sont pertinents pour la préparation, par le Secrétariat, d’une « brève évaluation du fonctionnement et des réalisations des IRR actives durant la période 2019-2021, pour examen par le Comité permanent et soumission à la COP14 », conformément au paragraphe 28 de la Résolution XIII.9. En conséquence, le Secrétariat suggère de réviser le modèle de présentation et le processus d’établissement des rapports, en tenant compte du paragraphe 8 de la Résolution XIII.9 et des nouvelles Directives opérationnelles mentionnées au paragraphe 10, s’il y a lieu. Il convient de noter que la Conseillère juridique de la Convention préparera également une analyse juridique des Résolutions pertinentes, comme le demande la Résolution XIII.9.

## Attribution des fonds du budget administratif Ramsar aux activités des nouvelles IRR en 2019

10. Au paragraphe 14 de la Résolution XIII.9, la Conférence des Parties note « que la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires,* inscritau budget administratif de la Convention pour 2019-2021 une ligne budgétaire intitulée ‘Appui aux Initiatives régionales Ramsar’, pour accorder un appui de départ pour les coûts de fonctionnement des IRR établies depuis moins de six ans. »

11. Au paragraphe 15 de la Résolution XIII.9, la Conférence décide que « le niveau d’appui financier au budget administratif de la Convention aux IRR éligibles pour les années 2019, 2020 et 2021 sera déterminé chaque année par le Comité permanent, d’après les rapports annuels les plus récents et les plans de travail actualisés qui seront soumis conformément à la présentation et au calendrier requis en application des recommandations spécifiques du Sous-groupe sur les finances du Comité permanent ».

12. Les quatre IRR éligibles ont soumis, en février 2019, dans le cadre de leurs rapports financiers et de leurs plans de travail pour 2019, de nouvelles demandes d’appui au budget administratif Ramsar pour leurs activités en 2019, comme indiqué dans le Tableau 2 ci-dessous.

*Tableau 2 : Financement des nouvelles IRR pour 2019 (tous les chiffres sont en CHF)*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Initiative régionale Ramsar** | **Dépenses en 2018** | **Montant résiduel de 2018** | **Dépenses prévues/****inscrites au budget pour les activités de 2019** | **Contribution demandée au budget Ramsar 2019**  | **Attribution du budget Ramsar proposée par le Secrétariat****2019** |
| Bassin fleuve Sénégal  | 800 | 41 200 | 119 000 | 53 000 | 25 000 |
| Bassin de l’Amazone | 37 063 | 32 000 | 60 000 | 30 000 | 25 000 |
| Asie centrale | 19 879 | 44 176 | 70 000 | 30 000 | 25 000 |
| Initiative indo-birmane | 109 708 | 13 064 | 75 000 | 30 000 | 25 000 |
| **Total** |  |  |  | **143 000** | **100 000** |

13. Le Comité permanent est invité à décider d’attribuer le montant disponible à la ligne D, « Appui aux Initiative régionales »(CHF 100 000) du budget administratif Ramsar. Le Secrétariat propose, au Tableau 2 ci-dessus, une attribution de 25 000 CHF à chacune des quatre IRR éligibles pour le coût de leurs activités en 2019.

**Reconstitution du Groupe de travail (à composition non limitée) sur les Initiatives régionales Ramsar**

14. Dans la Résolution XIII.9, la Conférence des Parties contractantes reconstitue le Groupe de travail (à composition non limitée) sur les Initiatives régionales Ramsar, conformément à l’Article 25 du Règlement intérieur, qui est chargé de rédiger de nouvelles *Directives opérationnelles pour les Initiatives régionales Ramsar*,et demande au Comité permanent, à sa 56e Réunion, de faciliter le fonctionnement du groupe de travail et de lui allouer des fonds excédentaires du budget administratif à cet effet. Le Comité permanent, lors de cette réunion, a décidé de différer toute autre considération du Groupe de travail sur les IRR, et de l’attribution des fonds, jusqu’à sa 57e Réunion (Décision SC56-07). En conséquence, le Comité permanent est invité à considérer le Groupe de travail sur les Initiatives régionales et l’allocation de fonds.

**Annexe 1**

**Résumé du Rapport annuel de 2018 sur les IRR et principes de la Résolution XIII.9**

| Initiative régionale Ramsar (IRR) et année de mise en place  | Principes de la Résolution XIII.9 | Ressources financières | Dépenses en 2018 (CHF) | Activités clés | Défis |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Nombre de pays appuyant l’IRR | Cahier des charges (y compris règlement intérieur) | Structure et gouvernance | Statut/rôle du Secrétariat Ramsar | Gestion financière |
| Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), 2009 | 5 | Oui | Le Conseil d'administration qui est l'instance décisionnelle suprême, est chargé de la conduite de toutes les affaires. Le Secrétariat de RAMCEA traite des activités courantes et rend compte au Conseil d’administration. | Observateur | Responsabilité du Secrétariat de RAMCEA | Gouvernement de l’Ouganda, donateurs (Fondation des Nations Unies, autres États partenaires) | 28 870 | - Documentation sur les enseignements tirés de l’utilisation des données d’observation de la Terre pour la surveillance des zones humides - Formation à l’utilisation des données d’observation de la Terre pour la surveillance des zones humides et rapport (19 participants)- Note d’orientation sur le rôle des données d’observation de la Terre dans l’inventaire des zones humides et rapport sur l’indicateur 6.6.1 des ODD- MCR effectuées sur 3 Sites | - Mobilisation de ressources - Lobbying auprès des États partenaires pour qu’ils soutiennent la mise en œuvre des principaux résultats, et la création de réseaux avec d’autres institutions locales et internationales  |
| Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche sur les zones humides de l’hémisphère occidental (CREHO), 1999 | 30 | Oui | Les organes administratifs sont le Conseil d’administration (l’organe directeur suprême qui a la responsabilité finale des décisions cruciales) et le Directeur exécutif. | Membre permanent du Conseil d’administra-tion  | Le Conseil est chargé d’approuver le budget et de superviser la gestion financière. | Ministère de l’Environne-ment (Panama, SENACYT, UICN/ ORMA (Honduras et El Salvador) | 251 830 | - Établissement d’une procédure de surveillance pour la gestion administrative, technique et financière du Centre- Promotion et diffusion des outils et Résolutions Ramsar - Établissement de mécanismes de sensibilisation du public et information de la communauté scientifique sur les activités du Centre  | - Visites à des pays de l’hémisphère occidental pour mieux comprendre leurs besoins et pouvoir les satisfaire - Préparation du programme sur le renforcement des capacités en fonction des besoins des Parties  |
| Centre régional Ramsar - Asie centrale et de l’Ouest (RRC-CWA), 2002 | 15 | Oui | Les organes administratifs sont le Conseil de gestion collaborative et le Secrétariat du RRC-CWA. Le Conseil de gestion collaborative donne des orientations stratégiques, approuve les programmes, les activités, le budget et le règlement financier.  | Membre du Conseil de gestion collaborative  | Le Conseil de gestion collaborative examine les rapports annuels et approuve le budget et le règlement financier.  | Département de l’Environnement (Iran), ministère de l’Énergie (Iran) | 39 105 | - Programmes JMZ, Mission consultative Ramsar N° 88- Expansion de la collaboration et de la coopération avec d’autres organisations internationales et régionales- Activation des mémorandums d’accord Ville des Zones Humides et des accords de jumelage associés - Coopération avec NABU (Crane Conservation Allemagne) et Birdlife Turquie | - Difficultés financières dues principalement au statut et à la personnalité juridique du Centre   |
| Centre régional Ramsar – Asie de l’Est (RRC-EA), 2009 | 18 | Non (informa-tions structurelles disponibles sur leur site web) | Le Comité directeur donne des orientations sur l’élaboration des politiques et des programmes. Le Directeur exécutif gère les activités courantes.  | Membre du Comité directeur  | Rend compte au Comité directeur ; Responsable des finances en poste. | Ministère de l’Environnement (République de Corée), Suncheon City | 659 590 | - CESP (Atelier régional, atelier infrarégional, formation nationale)- Réseau - Programme de bourses (mise en œuvre de 4 projets de conservation et d’utilisation rationnelle des zones humides, 3 projets sur la Journée mondiale des zone humides) | - Absence de statut juridique, manque de ressources humaines, appui limité du Secrétariat Ramsar (évaluation pour SC52) |
| Réseau pour les zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACOWet), 2009 | 13 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat de WACOWet, ainsi que du suivi et de l’examen de la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques, et de la situation/gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, les registres/do-cuments comptables.  | Aucune information dans le rapport annuel de 2018 | Aucune informa-tion dans le rapport annuel de 2018 | - Contacts réguliers entre les États membres et le Secrétariat - 1 réunion avant la COP (février 2018) et 2 réunions durant la COP13 (octobre 2018) | - Élaboration d’un accord de coopération opérationnel avec le PRCM (à signer)- Pas d’activités sur le terrain faute de fonds |
| Bassin du Niger (NigerWet),2006 | 9 | Oui (projet) | Le Conseil de surveillance est chargé de la supervision globale des politiques du Secrétariat du NigerWet, ainsi que de surveiller et d’étudier la mise en œuvre des stratégies, du plan annuel, de la gestion des risques et de la situation/gestion financières. | Observateur | Le Manuel de procédures financières & comptables (2013) reflète les procédures budgétaires et de planification, les méthodes comptables, les rapports financiers, les registres/do-cuments comptables. | Gouvernement du Mali et autres partenaires | 23 350 | - Établissement d’un secrétariat - Mise en œuvre de projets et leur financement - Mise à jour des fiches descriptives Ramsar  | - Mettre sur pied la base de données régionales et coopérer pour appliquer le Plan stratégique Ramsar  |
| Initiative régionale Ramsar pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides des Hautes Andes; (HAW), 2005 | 8 | Oui | Le Comité de coordination (Correspondants nationaux des pays membres) et le Groupe de contact (pays membres et autres organisations) tiennent des réunions annuelles pour suivre la mise en œuvre des stratégies et de ses plans d’action.  | Soutien au Comité de coordination  | Comité de coordination (des allocations de l’ancien Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination).  | Appels de fonds lancés par le Secrétariat Ramsar et l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture  | 39 700 | - Mise en œuvre du Plan d’action pour la Stratégie régionale pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides des Hautes Andes  | - Rechercher de sources de financement pour la mise en œuvre du projet régional  |
| Initiative régionale pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides fluviales du bassin du Río de la Plata, 2009 | 5 | Oui | Le Comité de coordination (pays membres) en tant qu’organe de gouvernance étudie les progrès. | Soutien apporté au Comité de coordination  | Comité de coordination (allocations de l’ancien Comité permanent administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination)  | 5 Parties contractantes membres, Fonds de *Wetlands for the Future*  | 12 000 | - Collaboration avec les usagers des zones humides en vue de leur utilisation durable et de leur restauration - Inclusion des zones humides dans les stratégies de planification - Surveillance de toutes les activités | - Soutenir les gestionnaires de Sites Ramsar et renforcer leurs capacités - Réunir les fonds nécessaires  |
| Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes (CariWet),2009 | 14 (11 des Parties contractan-tes, 3 des territoires d’outre-mer) | Oui | Le Comité de l’Initiative régionale est coordonné par 2 pays membres et inclut chacune des Parties contractantes, le Secrétariat Ramsar, et les représentants sous-régionaux au Comité permanent pour les Caraïbes (passés, présents et futurs).  | Membre du Comité de l’Initiative régionale, apporte un soutien  | Comité de coordination (allocations de l’ancien Comité permanent administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Contribution des membres | En nature | - Présentation des réalisations et progrès à la réunion panaméricaine (approbation du projet IKI, renforcement de l’organe de gouvernance, plan de travail et stratégie financière). - Réunion préparatoire pour la COP13 (11 pays) - Révision du document de projet IKI | - Retard dans la mise en œuvre du projet IKI |
| Initiative régionale pour la gestion intégrée et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens, 2009 | 14 | Oui | La coordination de l’Initiative est assurée par deux pays membres, avec le soutien du Secrétariat Ramsar. L’Initiative dispose d’un Comité régional, de groupes de travail et de groupes de soutien, auxquels participent les Parties contractantes, les OIP de Ramsar, et d’autres organisations internationales.  | Soutien au Comité régional  | Comité de coordination (des allocations de l’ancien Comité permanent ont été administrées par le Secrétariat sur décision du Comité de coordination) | Contribution des membres | 1200 + en nature | - Mise à jour des données sur les récifs coralliens et la couverture de mangrove actualisées- Discussions sur les documents relatifs aux initiatives régionales pour la COP13 - Événement parallèle à la COP13 | - Assurer la durabilité des ressources financières |
| Partenariat pour la voie de migration Asie de l’Est-Australasie, (EAAFP) 2006 | 18 | Non (informa-tions structurelles disponibles sur leur site web) | Le Comité de gestion de l’EAAFP définit les orientations politiques générales, opérationnelles et financières du Secrétariat de l’EAAFP. Une réunion du Partenariat a lieu chaque année pour superviser sa mise en œuvre. | Partenaire | Rend compte à la Réunion des partenaires (MOP), Responsable financier détaché | Incheon City, Contributions volontaires des partenaires, autres ressources (appels de fonds) | 331 286 (USD) | - Développement du Réseau de sites de la voie de migration (nouveaux sites : 9) - CESP sur les oiseaux d’eau migrateurs et leurs habitats- Fonds de petites subventions (5 projets)- Renforcement des capacités (1 atelier, 1 réunion des partenaires (200 participants)) | - Changement de Représentants nationaux - Faible engagement des pays dans les hautes instances politiques - Pressions du développement sur les zones humides de la région  |
| Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet),1991 | 27 | Oui | L’Initiative comprend le Comité pour les zones humides méditerranéennes (MedWet/Com) ; le Groupe de pilotage de MedWet ; le Réseau scientifique et technique de MedWet ; le Secrétariat MedWet. MedWet/Com est chargé de superviser la mise en œuvre des initiatives, y compris l’approbation des documents stratégiques, du budget annuel et des rapports financiers vérifiés.  | Membre du Groupe de pilotage  | Le Secrétariat de MedWet administre les budgets approuvés et soumet le rapport financier annuel au Groupe de pilotage de MedWet et à MedWet/Com.  | Contributions des pays membres, Agence de l’eau française, contribution de la Fondation MAVA, ministère français de la Transition écologique et solidaire, Tour du Valat | 331 751 | - Faciliter les activités des organes directeurs et subsidiaires de MedWet- Rehausser le profil de MedWet- Créer des outils de communication ;- Mobiliser des fonds supplémentaires pour mettre en œuvre le Cadre d’actions MedWet 2016-2030 | Aucune information |
| Initiative pour les zones humides des Carpates (CWI), 2006 | 7 | Oui | L’organe d’exécution de la CWI est un Conseil composé de Correspondants de chaque membre. Il élit un président qui est chargé de diriger les débats, et se réunit périodiquement.  | Contribue aux travaux du Conseil  | Aucune information détaillée | State Nature Conservancy of the Slovak Republic, autres Parties membres et organizations | 23 957 | - Collecte de données de projets et de recherches liés aux zones humides.- Consultations sur l’examen du projet de Liste rouge des habitats et des espèces menacés de la région des Carpates.- Publication de *Carpathian Cultural Heritage in wetlands*. - Établissement des stratégies et priorités de la CWE pour2019-2024.- Consultations bilatérales avec des experts organisées dans les zones transfrontalières.- Participation au séminaire sur la restauration et la gestion des zones humides dans les zones transfrontalières. - Activités de sensibilisation aux valeurs culturelles des zones humides organisées dans le cadre de divers événements. | Aucune information |
| Initiative pour les zones humides nordiques-baltiques (NorBalWet), 2005 | 10 | Oui | Le Groupe de coordination est composé des Correspondants nationaux Ramsar de chaque pays participant, et constitue l’organe de décision.  | Membre du Groupe de coordination  | Le pays hôte fournit un appui administratif  | Contributions des membres | 1568 | - Sécurité du site web renforcée - 2 réunions organisées pour mettre au point un projet de plan d’action et des idées de projets pour 2019 | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar pour les zones humides côtières de la mer Noire et de la mer d’Azov (BlackSeaWet), 2007 | 7 | Oui | Les organismes d’exécution sont : l’Organe de direction, l’Unité de coordination et les groupes de travail nationaux. Les responsabilités de l’Organe de direction comprennent la prise de décisions stratégiques, ainsi que l’approbation et le suivi des plans de travail annuels.  | Membre de l’Organe de direction | Aucune information détaillée | Projet ReedBASE, Fondation Michael Succow, Gouvernement allemand, ONG Agricola, entreprise privée | 27 377 | - Atelier international « *Execution of the requirements of the Ramsar Convention in Ukraine* » (42 représentants) - 5e réunion de l’Organe de direction (11 représentants) - Conférence régionale sur les zones humides d’importance internationale de la région mer Noire-mer d’Azov (40 représentants) | Aucune information |
| Initiative régionale Ramsar des pays du bassin du fleuve Sénégal (SenegalWet), 2016 | 4 | Oui (statuts et règlement intérieur) | Les organes de gouvernance sont : la Commission, le Conseil d’administration et le Secrétariat de l’Initiative. Les responsabilités de la Commission comprennent la prise de décisions sur l’orientation des initiatives, l’approbation des stratégies, du programme et du plan de travail, et le contrôle des ressources financières.  | Aucune information détaillée | Géré par le coordonnateur  | Budget administratif Ramsar | 800 | - Réunion pour établir et faciliter le fonctionnement du Secrétariat et du Conseil d’administration. | - Créer un observatoire des zones humides à l’échelle du bassin - Analyser les conséquences des projets hydroélectriques et des conflits liés à l’utilisation de l’eau afin de proposer des solutions durables |
| Initiative régionale pour la conservation et l’utilisation durable des zones humides du bassin de l’Amazone, 2016 | 8 | Oui | L’Initiatives et coordonnée par le Comité de coordination, dont les membres sont les Correspondants nationaux Ramsar. | Le Secrétariat Ramsar appuie l’organe de gouvernance  | Gérée par le Secrétariat Ramsar, en application des décisions du coordonnateur de l’Initiative | Budget administratif de Ramsar  | 37 063 | - Établissement et développement de l’IRR et concepts de projets à l’échelle du bassin  | Élaboration et adoption de la stratégie à l’échelle du bassin et proposition de financement avec le Fonds pour l’environnement mondial (FEM) |
| Initiative régionale Ramsar pour l’Asie centrale (IRR-CA), 2016 | 3 | Non | L’organe de décision est le Comité de coordination, qui est composé de trois membres clés et de six membres suppléants des pays membres.  | Aucune information détaillée | Secrétaire technique de l’IRR-CA (basé au CAREC) | Budget administratif de Ramsar | 19 879 | - Formation des Correspondants nationaux Ramsar- Promotion de la Journée mondiale des zone humides 2018 - Organisation de la réunion pré-COP et de la réunion régionale de l’IRR-CA (fin avril 2017) - Promotion et diffusion de l’IRR-CA et de ses objectifs via diverses plateformes- Élaboration de propositions de projets pour que les questions de gestion et de conservation des zones humides figurent à l’ordre du jour national et régional- Sensibilisation des communautés locales à l’importance de la conservation et de l’utilisation durable des zones humides- Identification des besoins des pays  | Pas de source de financement autre que Ramsar |
| Initiative régionale Ramsar indo-birmane (IBIRR), 2016 | 5 | Non (informat-ions structurelles disponibles sur leur site web) | Le Comité directeur, qui est composé des autorités administratives Ramsar des pays membres, supervise le fonctionnement de l’Initiative.  | Observateur | Gérée par le Bureau régional de l’UICN pour l’Asie / l’Administra-teur de programme pour l’UICN  | Budget administratif Ramsar, BMUB-Mekong WET | 109 708 | - Élaboration d’un plan stratégique sous-régional pour l’IBIRR, Comité directeur de l’IBIRR,- Renforcement des connaissances sur les principaux outils et lignes directrices Ramsar grâce à leur traduction dans les langues locales - Élaboration d’une stratégie de communication pour l’IBIRR  | Aucune information |